

Annexe 2 – PARAMÈTRES À ANALYSER SELON LES TRAITEMENTS APPLIQUÉS À L'EAU DE DISTRIBUTION

Paramètres à contrôler	Norme/limite d'action d'application	Traitements appliqués à l'eau de distribution								
		Adoucir avec des résines échangeuses d'ion (1)	Chauffage (1)	Désinfection à l'ozone	Désinfection aux UV	Désinfection avec biocides (2)	Filtration mécanique	Filtration par osmose inverse (1)	Filtration au charbon actif (4)	Stockage
Argent (Ag)	0,1 mg/l								* (5)	
Bromate	10 µg/l			*						
Chlore libre résiduel	250 µg/l					* (3)				
Iodates	10 µg/l			*						
Cadmium (Cd)	5 µg/l	*	*					*		
Fer (Fe)	200 µg/l	*	*					*		
Cuivre (Cu)	2 mg/l	*	*					*		
Manganèse (Mn)	50 µg/l	*	*					*		
Nickel (Ni)	20 µg/l	*	*					*		
Plomb (Pb)	10 µg/l	*	*					*		
Sodium (Na)	200 mg/l	*								
Nitrites	0.5 mg/l									*
Entérocoques (dénombrement)	0/100 ml	*	*				*	*	*	*
<i>Escherichia Coli</i> (dénombrement)	0/100 ml	*	*				*	*	*	*
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> (dénombrement)	0/250 ml (6)	*					*	*	*	*
Germes totaux (aérobies mésophiles 22°C)	Aucun changement anormal	*					*	*	*	*
Germes totaux (aérobies mésophiles 37°C)	Aucun changement anormal	*	*				*	*	*	*

(1) : les analyses des métaux ne sont pas nécessaires dans le cas de conduites en acier inoxydable ou en polyéthylène haute densité. Analyser les éléments métalliques susceptibles de se retrouver dans l'eau en fonction de la composition du réseau des conduites.

(2) : les paramètres à analyser sont ceux éventuellement mentionnés dans le mode d'emploi. En l'absence de spécifications dans le mode d'emploi du biocide, une analyse des dangers est nécessaire pour déterminer d'éventuels paramètres à analyser.

(3) : l'analyse du chlore libre résiduel est nécessaire lors d'une désinfection à l'hypochlorite de sodium.

(4) : les éléments métalliques à analyser sont ceux contenus dans le charbon actif et qui sont susceptibles d'être libérés par celui-ci.

(5) : seulement si le charbon actif contient ce métal.

(6) : L'AR prévoit l'analyse de *Pseudomonas aeruginosa* pour les eaux en bouteille mises dans les commerces. Mais pour les eaux de distribution traitées il s'agit d'une limite d'action suite à un avis du Comité Scientifique (Avis 46-2006).

Remarque :

- Dans le cas de l'eau de distribution traitée, les paramètres à analyser **ne sont pas séparés** en groupe A ou en groupe B : tous les paramètres correspondant au traitement doivent toujours être analysés.

Exemple : utilisation d'eau de distribution chauffée et adoucie (conduites inertes)

Paramètres à analyser : paramètres pour les traitements chauffage et adoucissement

- *E. coli*
- *Entérocoques*
- Germes totaux 37 °C
- Germes totaux 22 °C
- *Pseudomonas aeruginosa*
- Sodium

Détermination de la fréquence de contrôle minimale :

a. Volume utilisé de 60 m³/jour :

Le volume d'eau utilisé étant inférieur à 100 m³/jour, la fréquence est d'1 fois par an.

b. Volume de 150 m³/jour (jusqu'à 1000 m³/an):

Pour un volume journalier de 150 m³, l'AR du 14 janvier 2002 exige une fréquence de contrôle de 4 fois par an pour les paramètres du groupe A, la fréquence de contrôle minimale est donc de 4 fois par an.